

Le Département veut des projets concrets

Le Département lance des appels à projets pour « mieux répondre aux besoins des 1 900 enfants placés en Anjou ».



Christophe Arnaud, administrateur salarié de l'ASEA 49, Michel Fouillet, président, Nathalie Ferrier, directrice générale, et Hugues Sorreau, administrateur.

► La réaction. L'ASEA propose des solutions

L'Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence redoute les conséquences des changements impulsés par le Conseil départemental en matière de protection de l'enfance. Elle entend aussi être force de proposition.

450 salariés, 5 000 personnes accompagnées, 12 établissements et services, l'ASEA (Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence) pèse de tout son poids dans le département. La structure, qui œuvre depuis soixante-dix ans pour la protection de l'enfance, s'inquiète des nouvelles orientations prises par le Département (lire ci-contre) qui va lancer, au printemps, un appel à projets sur l'accueil en établissement. Les missions liées à la protection de l'enfance étaient confiées jusque-là aux associations du secteur dans le cadre d'un schéma départemental établi pour cinq ans.

« Les associations historiquement implantées, qui travaillent en confiance, sont mises en situation de concurrence. Ça change complètement la donne », estime l'ASEA. L'association redoute que les équipes et les dispositifs n'en soient « lourdement impactés ». « Le cahier des charges sera rendu public pour le printemps avec une réponse attendue à l'été. En dix semaines, vous devez réformer toute votre organisation ».

« 40 % de notre budget »

Ce que regrette l'ASEA, c'est surtout « la méthode ». « Nous sommes bien conscients qu'il faut faire des économies, dit-elle, mais notre

conseil d'administration veut défendre ses prérogatives ». L'association a d'ailleurs des propositions à faire : « On propose des alternatives, rappelle-t-elle, soit la mise en place d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) comme c'est le cas avec l'État. C'est quelque chose que nous avons déjà expérimenté dans nos secteurs du médico-social et de l'insertion. Le CPOM lie l'association et le financeur (en l'occurrence le Département, N.D.L.R.) sur une durée de trois à cinq ans et fixe les objectifs et le cadre financier ». L'ASEA craint d'autant plus les changements annoncés qu'elle fait face, explique-t-elle, « depuis deux ans à des contraintes économiques importantes ». « Pour ce qui est de la prévention spécialisée, nous avons perdu 40 % de notre budget en trois ans », s'inquiète Michel Fouillet, le président, qui rapporte la perte de « 500 000 € en 2015 et de 300 000 € cette année ».

Mireille PUJAU

À SAVOIR

70 ans d'existence

L'ASEA a vu le jour mois par mois il y a soixante-dix ans, en janvier 1946. L'association fêtera cette date anniversaire en juin. La structure, dont le siège réside à Saint-Barthélemy-d'Anjou, est implantée en différents points du département, notamment Angers, Cholet, Saumur, Trélazé, Segré. Elle intervient par ailleurs dans les trois champs d'activité que sont la protection de l'enfance, le médico-social et l'insertion.

► Prévention. L'exemple saumurois

Le Département demande aux villes de Saumur, Cholet et Trélazé d'augmenter leur participation pour boucler le budget des éducateurs de rues.

À Angers, Saumur, Cholet et Trélazé, le rôle des éducateurs de rues est primordial dans la prévention de la délinquance juvénile. Mais le Département, principal financeur de cette prévention spécialisée, réduit chaque année sa contribution : 2 millions d'euros en 2014, 1,5 en 2015 et 1,2 cette année. Il demande donc aux villes d'augmenter la leur.

Pour l'instant, seule Angers a accepté : sa contribution a été multipliée par deux l'an dernier, passant de 150 000 à 300 000 €. Mais les trois autres villes (qui payent chacune de 20 200 à 25 700 €) ne l'entendent pas de cette oreille. Une table ronde doit être organisée.

À Saumur, une équipe de trois éducateurs spécialisés fait ce travail de prévention. Vendredi dernier au conseil municipal, le maire de Saumur, Jean-Michel Marchand, a donné un bilan de leur action.

En 2015, l'ASEA a « accompagné 116 jeunes Saumurois âgés de 12 à 21 ans (82 garçons et 34 filles) dans le cadre d'un projet éducatif. Les éducateurs sont rentrés en contact avec 69 autres jeunes qui désormais les identifient et 55 familles ont aussi

bénéficié du soutien des éducateurs (...) La plupart de ces jeunes sont éloignés de toute structure d'accompagnement social et méfiant vis-à-vis des institutions ou du monde éducatif. Par leur présence de rue régulière et leur accueil, les éducateurs de la prévention spécialisée parviennent en général à établir un lien de confiance permettant à ces jeunes de retrouver des repères et de bénéficier de conseils dans leur construction individuelle ».

« Mais qui doit payer ? » a demandé lors du débat Diane de Luze, élue de l'opposition saumuroise. Elle a renvoyé la balle dans le camp de l'État, coupable à ses yeux d'assécher les ressources du Département en se désengageant financièrement.

En 2015, la contribution de la Ville de Saumur s'est élevée à 25 700 €, montant reconduit cette année. Mais dans le vœu destiné au Département, que le maire a soumis vendredi au vote, la conclusion était claire : la Ville « n'entend pas augmenter sa contribution ».

Charles-Henri Jamin, élu d'opposition, a trouvé cette conclusion « un peu rêche » et a suggéré d'en écrire une qui serait « moins tranchante ». Il a obtenu gain de cause, la municipalité disant accepter de participer à la table ronde organisée avec Trélazé, Cholet et le Département.

Olivier HAMARD

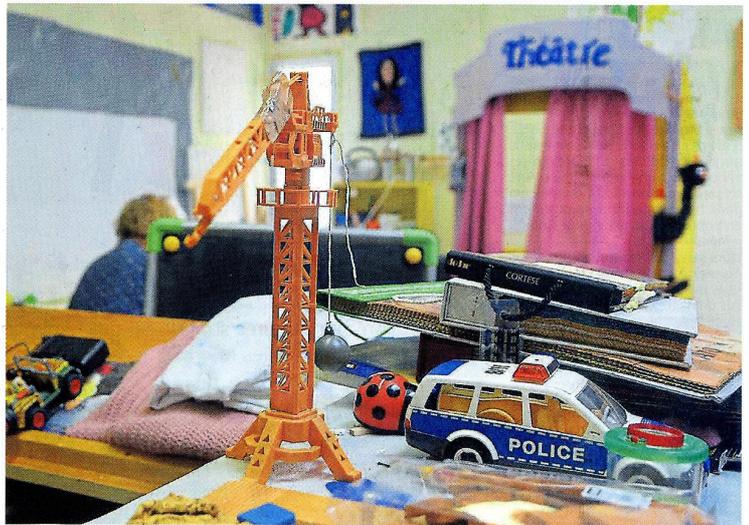
olivier.hamard@courrier-ouest.com

Les relations sont quelque peu tendues entre les 12 associations d'aide sociale à l'enfance, leurs professionnels et le département de Maine-et-Loire. « Disons que les rapports évoluent un peu dans la douleur », concède le président du conseil départemental Christian Gilet. La raison ? Un appel à projet que souhaite lancer le département : « Nous demandons aux associations de répondre aux besoins des enfants, explique Christian Gilet, et pas prioritairement à leur projet d'établissement. » « Ces besoins évoluent, ajoute Marie-Pierre Martin, 1re Vice-Présidente du conseil départemental et présidente de la commission solidarité, par exemple en ce qui concerne l'accueil des frères qui représente aujourd'hui la moitié des enfants, et les offres des associations demeurent les mêmes. »

1 900 enfants en familles et en établissements

En 2016, le département de Maine-et-Loire a inscrit 99 millions d'euros dans son budget pour l'aide sociale à l'enfance, comme en 2015, soit 28 % de la totalité de ses dépenses dans le secteur social. « Nous sommes au-dessus de la moyenne nationale, assure Christian Gilet. Nous ne baissons pas la part du budget allouée à l'aide sociale à l'enfance mais les besoins augmentent et il faut réorganiser le fonctionnement. » Sur les 1 900 enfants concernés, la moitié est actuellement dans des familles d'accueil, pour un coût par enfant et par jour de 90 € contre 190 € dans un établissement, et le département souhaite voir ce nombre augmenter.

« Dans les autres départements, la part d'enfants accueillis dans des familles se situe en moyenne autour de 60 %, assure Christian Gilet. Nous allons donc relancer une campagne de recrutement



1 900 enfants sont accueillis dans des établissements ou des familles d'accueil dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. Photo archives CO - Josselin CLAIR.

de nouvelles familles. » Aux associations concernées, c'est pour l'accueil des enfants dans les établissements que le Département demande de revoir leur fonctionnement : « Nous avons 100 enfants accueillis à l'extérieur du département alors qu'il y a 70 places non occupées, que nous payons, dans les établissements du Maine-et-Loire. Les associations ont en effet des commissions qui déterminent si elles peuvent recevoir tel ou tel enfant et certains ne peuvent pas être pris en charge chez nous. » Cet appel à projet, qui sera ouvert aux 12 associations mais également aux structures extérieures au département, devrait être lancé

entre mai et juillet, après la finalisation du nouveau schéma Enfance-Famille en avril. « Nous ne voulons surtout pas la mort des associations, précise Christian Gilet, mais nous

attendons qu'elles nous proposent des choses concrètes. Nous allons recevoir les présidents de chacune d'elles ».

Les travaux du Village Saint-Exupéry à Angers débuteront cet été

Propriété du conseil départemental, le village Saint-Exupéry, qui accueille 120 enfants, va être reconstruit sur le plateau de la Mayenne, dans le quartier des Hauts de Saint-Aubin. Les travaux, d'un montant de

14 millions d'euros, devraient débuter après l'été 2016 pour s'achever en 2018. Les bâtiments de l'actuel village Saint-Exupéry, rue de Frémur, seront mis en vente.

Courrier de l'Ouest
2 fév. 2016